



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Groupe politique CSV
Député : Max Hengel
Dépôt : 27.06.2024
P2 8394

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant le projet de loi n°8394 portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 relative à certaines mesures de suivi de l'évolution du virus SARS-CoV-2 et de lutte contre la maladie Covid-19 (dite « loi Covid ») qui prolonge les dispositions de la loi en question pendant deux ans, jusqu'au 30 juin 2026 ;
- Faisant écho aux discussions ayant eu lieu entre les membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale lors des travaux parlementaires entourant le projet de loi n°8394 sus-nommé ainsi qu'aux travaux préparatoires entamés sous la précédente législature en vue de l'élaboration d'une loi sur la gestion de situations épidémiques ;
- Considérant l'avis du Conseil d'Etat du 18 juin 2024 afférent au projet de loi n°8394 sus-nommé ;
- Rappelant les avis de la Commission nationale pour la protection des données relatifs au traitement réservé aux données à caractère personnel dans le cadre de la loi Covid ;
- Rappelant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré la fin de la Covid-19 en tant qu'urgence de santé publique de portée internationale en mai 2023 ;
- Considérant qu'au vu de l'évolution du contexte sanitaire, certaines dispositions de la loi Covid actuellement d'application pourraient être revues ;
- Rappelant sa motion introduite en date du 2 mai 2024 relative à une évaluation des mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, qui avait été adoptée lors de la séance plénière du même jour ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le Gouvernement,

- A mener une analyse en profondeur des dispositions de la loi Covid actuellement d'application pour vérifier leur pertinence au vu du contexte sanitaire actuel ;
- A présenter les résultats de cette analyse aux membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, afin que d'éventuelles modifications puissent être faites en étroite collaboration avec la Chambre des Députés avant la fin de l'année 2024.

Francis Baum

Marc Baum

Ben Polidori

Mars di Bartolomeo

Gerard Schoeckel

Max Hempel